

Prenons maintenant le cas de sociétés moins importantes, comme l'*Alberta Gas Trunk Line*, propriétaire de pipe-lines dans l'Alberta et qui recueille le gaz naturel pour le compte de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Les actions de cette société, vendues initialement pour environ 13 millions de dollars, valent maintenant 33 millions, soit un accroissement de capital de 20 millions.

M. Hahn: Pour la population de l'Alberta.

M. Coldwell: Je ne vois pas d'inconvénients à ce que les petits en tirent quelque chose; c'est des gros bonnets que je parle ici.

M. Hahn: Mais c'est le petit qui en a profité.

M. Coldwell: Je suis juste... je suis juste...

M. Hahn: En principe, c'est le petit qui en a profité.

M. Coldwell: Il aurait fallu mettre ces actions à la portée de toute la population de l'Alberta, même de ceux qui n'avaient pas d'argent à placer, et fournir ainsi à tous l'occasion d'obtenir une part de ce que M. Aberhart appelait l'héritage culturel de la population...

M. Hahn: C'est ce qu'on a fait cette année.

M. Coldwell: ...qu'ils avaient cédé...

M. Argue: Vingt-deux dollars.

M. Shaw: Combien la Saskatchewan a-t-elle payé, elle?

M. Coldwell: ...qu'ils avaient cédé aux initiateurs presque depuis leur entrée en fonction, sous l'effet d'un abus de confiance, en 1935.

M. Low: Tandis que vous y êtes, pourquoi ne parlez-vous pas à la Chambre de votre entreprise de ciment, en Saskatchewan?

M. Coldwell: Je n'y manquerai point. Je ne veux pas m'interrompre pour cela, mais je dirai tout à l'heure que les obligations de la compagnie de ciment de Saskatchewan, qui étaient garanties par la province, exigeaient que cette compagnie paie 2 p. 100 de garanties sur ces obligations, de sorte que le gouvernement était convenablement protégé dans cet accord conclu avec la compagnie de ciment.

M. Low: Et les organisateurs ont réalisé 2½ millions de dollars.

M. Coldwell: Il se peut qu'ils y aient gagné quelque chose.

M. Low: C'était exactement la même chose.

M. Coldwell: Non, il s'agit d'un problème tout différent.

M. Low: Le principe de la chose est exactement le même.

M. Coldwell: Qu'on me permette de le dire sans ambiguïté. Je ne m'oppose pas à ce que des individus qui risquent des capitaux en retirent une compensation. Ce à quoi je m'oppose, c'est à l'abandon des ressources naturelles du Canada à des groupes d'initiateurs, qui ne prennent aucun risque, et j'insiste là-dessus, et réalisent des centaines de millions de dollars aux dépens du peuple canadien.

Il y a également la *Quebec Natural Gas Company* qui se propose de détailler du gaz naturel dans la région de Montréal. Ce capital-actions, qui s'est vendu pour environ un million de dollars, en vaut maintenant 24 millions, ce qui représente un gain en capital de 23 millions de dollars. Et il y en a d'autres. Par exemple, l'*Union Gas Company of Ontario*, la *Consumers Gas Company of Toronto*, la *Northern Ontario Natural Gas*, qui détiennent des droits exclusifs dans tout le nord de l'Ontario, et ce qui s'est fait dans ce domaine ne résisterait à aucun examen.

Si on ne tient compte que des six compagnies que j'ai nommées, nous constatons que des placements originaux de 148 millions de dollars valent maintenant 598 millions de dollars, soit près de 600 millions de dollars. Or je tiens à souligner que ce résultat a été obtenu non pas parce que ces gens ont pris des risques, mais parce que c'est le Canada qui les a pris. Le Canada a partiellement déboursé l'argent nécessaire aux opérations initiales, et le gouvernement actuel du Canada va déboursier l'argent nécessaire à la construction du pipe-line pour ces compagnies, d'un bout à l'autre du nord canadien. Elles recueilleront tous les bénéfices qui pourront découler de la consommation du gaz acheminé par ce pipe-line.

Nous pouvons être certains que, si nous tenons compte des autres compagnies, les plus-values de capitaux se sont élevés à plus d'un demi-milliard de dollars. Je pourrais évidemment entrer dans plus de détails, mais je dirai au Gouvernement qu'il s'agit vraiment là d'une situation qui appelle une action immédiate, notamment à cause de la ligne de conduite qu'il a adoptée à la Chambre pendant le débat sur le pipe-line en 1956. Au lieu de prendre une attitude équivoque et d'abdiquer la responsabilité qui est proprement la sienne et qu'il a assumée lorsqu'il s'opposait si violemment au pipe-line transcanadien en 1956, je dis qu'il lui faut agir immédiatement pour arrêter cette affaire, dans la mesure où nous sommes capables de le faire.

En second lieu, il est grand temps pour le Gouvernement d'établir un impôt sur les